

"Le comité des armements de l'Union européenne occidentale" dans Perspectives (15 mai 1955)

Légende: Le 15 mai 1955, la revue française Perspectives décrit le fonctionnement et les missions du Comité permanent des armements de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ainsi que le rôle de la France dans la création de ce comité.

Source: Perspectives. 15.05.1955. [s.l.] . "Le comité des armements de l'Union européenne occidentale", page:1-12.

Copyright: (c) Perspectives

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_comite_des_armements_de_l_union_europeenne_occidentale"_dans_perspectives_15_mai_1955-fr-74fa426f-05d1-498f-84fe-d4a72e0109d8.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 21/01/2013

Le comité des armements de l'Union européenne occidentale (15 mai 1955)

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a décidé, au cours de sa réunion du 7 mai, de créer "un comité permanent des armements" tel que le préconisait le "groupe de travail" constitué en application d'une résolution de la conférence des 9 puissances (1) à Paris, le 21 octobre dernier. Il s'agit de l'aboutissement du projet français d'agence européenne d'armements, présenté à Bruxelles à l'époque, par le gouvernement français, appliquant une idée de M. P.O. Lapie. Le Comité Permanent des Armements aura pour secrétaire général, un Français, M. Cristofini, qui sera également secrétaire-général adjoint de l'U.E.O. M. Cristofini, chargé jusqu'à présent des fonctions de directeur financier et des programmes au ministère de la Défense Nationale, notamment de la coordination des programmes nationaux, des relations interarmes avec l'industrie et financières avec l'O.T.A.N., est particulièrement préparé à ces fonctions.

Quant à l'organisme en question, il n'est qu'un faible reflet de l'agence d'armements. Celle-ci reprenait, en fait, et à peu près intégralement, la partie économique du projet de Communauté Européenne de Défense. Elle était en quelque sorte un "pool" qui, à partir des armements, aurait groupé la quasi-totalité des industries européennes, britanniques comprises. Elle fut repoussée à l'unanimité par les partenaires de l'Union Européenne occidentale, Grande-Bretagne en tête, et renvoyée, pour étude, à un groupe de travail dont le but était de l'enterrer. C'est ce à quoi il est à peu près parvenu, malgré les efforts de notre représentant, M. Parodi.

Le Comité permanent des armements est un organisme de type anglo-saxon, essentiellement souple, qui a pour tâche de promouvoir et de faciliter des accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur le matériel d'armements entre les membres de l'U.E.O. (études, standardisation, production, approvisionnement). Dans une seconde période, on "espère" que ces accords pourraient être étendus "en chaîne" afin de constituer une Communauté Européenne d'armements, qui, finalement pourrait englober, non seulement la Grande-Bretagne, mais aussi des pays non membres de l'U.E.O. Nous sommes très loin de l'idée de M. P.O. Lapie. Ces "espoirs" figurent à titre de fiche de consolation.

Le Comité d'armements siège à Paris, afin de maintenir la liaison avec l'O.T.A.N. Il est composé des représentants des pays membres de l'U.E.O. Il est pourvu d'un secrétariat international ayant à sa tête un secrétaire général adjoint de l'U.E.O. (M. Cristofini). Il a pour mission "de s'employer, en rapport étroit avec l'O.T.A.N., à améliorer les consultations et la coopération dans le domaine des armements, en vue de rechercher les solutions communes qui faciliteraient au gouvernement des pays membres, la satisfaction de leurs besoins en matériel". (article 12 du rapport du Groupe de travail).

Les séances du groupe de travail, du comité d'experts et du comité d'organisation qu'il avait constitués, se sont déroulées, sinon dans le secret, du moins dans l'indifférence. L'opinion publique n'a pas été mise au courant ou fort peu. C'est pourquoi, il nous a paru intéressant de donner, dans Perspectives, une sorte de compte rendu de ces travaux, où l'on a vu s'affronter des intérêts nationaux, dans la monotonie, les complications, la lenteur, l'inefficacité et - il faut aussi le dire - l'hypocrisie, caractéristiques des commissions internationales.

Les travaux se heurtèrent dès le début à la mauvaise volonté de la Grande-Bretagne qui ne veut entendre parler ni de près ni de loin d'une "supernationalité" quelle qu'elle soit, au désir de l'Allemagne de pouvoir acheter et vendre librement sans frontières ni douanes, où bon lui semble (car elle vit du bénéfice de ses industries de transformation), aux prétentions des trusts Philipps et Unilever, enfin à la difficulté de concilier les exigences économiques et les exigences militaires.

Les premières, satisfaites, conduiraient par la politique des meilleurs prix, à placer toutes où presque toutes les commandes aux États-Unis et au Canada. Les secondes à disperser la production d'armes dans une série d'usines moyennes et petites en Europe même - ou en Afrique du Nord - afin de ne pas risquer une destruction globale par bombes atomiques, à parer une interruption vraisemblable des communications à travers l'Atlantique en cas de guerre - à fabriquer enfin un matériel spécialisé, adapté aux besoins du théâtre d'opérations européen proprement dit - quel qu'en soit le coût.

Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 janvier, il s'est séparé à la fin d'une 6ème séance le 2 février, décidant de confier à un Comité d'Experts, non point l'étude du projet d'Agence d'Armements, ni un projet équivalent, mais essentiellement le soin de préciser quels étaient les matériels qui pourraient être éventuellement standardisés. Le problème de l'organisation d'un quelconque organisme même de coordination étant ainsi renvoyé sine die.

Le Comité d'experts siégeant sous la présidence d'un britannique, limita de lui-même sa mission à recueillir des renseignements s'interdisant de formuler un avis. Il se mit à cette tâche, cependant réduite, avec une telle lenteur, que le Groupe de travail - sur l'initiative de la France – se réunit à nouveau le 16 mars. (Il ne s'était pas réuni depuis le 2 février). La France réussit alors à faire adopter la création d'un Comité d'Organisation (composé des adjoints des chefs de délégation) qui, travaillant en liaison avec le Comité d'experts, devrait reprendre l'idée d'Agence d'armements, en étudiant une forme acceptable pour tous.

Le Comité d'organisation a abouti à une proposition qui, reprise sous forme de rapport par le groupe de travail, a finalement été adoptée samedi le 7 mai par le Conseil de l'Union Européenne Occidentale et a créé le Comité des armements de l'Union.

Voici le compte-rendu annoncé, précédé du rappel des grandes lignes du projet français initial, suivi de commentaires. (Ce compte-rendu s'arrête un peu avant les dernières séances du Comité d'Organisation).

La conception d'une agence européenne d'armement revient à M. P.O. Lapie qui l'avait présentée comme la meilleure solution au problème du réarmement de l'Allemagne. Après l'échec de la C.E.D. et sous la pression de l'Assemblée Nationale, M. Mendès-France avait engagé des négociations en vue d'une telle création dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, et ces négociations avaient abouti à la constitution d'un groupe de travail sur la production et la standardisation des armements, dont la première séance s'est tenue le 17 janvier 1955 au Palais de Chaillot.

Le memorandum français

Les conceptions du gouvernement français étaient exprimées dans un memorandum, qui devait servir de base aux discussions du Groupe de Travail. Il s'agissait de créer un organe à caractère supranational et à compétence étendue.

En ce qui concerne ses pouvoirs, relevaient d'elle :

- la standardisation des armements,
- le fractionnement des programmes de production, le memorandum, laissant au groupe le choix entre des commandes directes par l'agence ou des commandes effectuées par l'intermédiaire des gouvernements,
- le contrôle de la production, sauf celle destinée à l'exportation et à l'armement des forces non intégrées dans l'O.T.A.N.
- la coordination des investissements,
- la coordination de la recherche,
- l'harmonisation des programmes d'aide américaine,
- les possibilités de restriction à la production de certaines armes déterminées,
- l'harmonisation des budgets nationaux avec les programmes de l'agence.

L'organisation de l'agence comportait deux échelons :

- D'une part, les décisions de principe devaient être prises par un Conseil des ministres de l'U.E.O., qui statuait à la majorité des 2/3 pour la plupart des décisions et à l'unanimité pour les décisions de standardisation.

- D'autre part, l'exécution était confiée soit à un organe plurinational, comprenant un comité permanent et un directeur, le comité prenant des décisions à la majorité des 2/3, soit à un organe collégial supranational, irresponsable devant les gouvernements, et prenant ses décisions à la majorité simple.

La mise en place de cette organisation devait se faire en deux phases. Une période de transition, très courte (elle devait durer au maximum jusqu'au 31 décembre 1956) présentait encore des caractères plurinationaux. A partir de cette date, l'organisation supranationale prévue serait appliquée intégralement.

Le memorandum français s'est trouvé devant deux oppositions, une opposition interne et une opposition externe.

L'opposition interne : la position de l'Etat-Major

L'Etat-Major s'est opposé au memorandum français en alléguant que :

1°) Le projet, comportant l'institution d'une autorité supranationale tant en matière d'expression des besoins militaires qu'en matière de production proprement dite, s'écarte de l'avis qu'il avait donné antérieurement, basé sur le principe à accords multilatéraux entre pays volontaires, et sensiblement analogue à la solution transitoire prévue par le memorandum.

2°) Dans le cadre de l'organisation actuelle de l'U.E.O., la solution collégiale est la plus efficace et la plus conforme à la nature des problèmes en cause.

3°) Dans le cadre d'une organisation détenant une réelle autorité supranationale dans le double domaine militaire et de la production, il existe un risque résultant de la situation particulièrement favorable de la Grande-Bretagne, notamment en matière de production aéronautique et navale. Au surplus, en ce qui concerne les forces navales, il y a lieu d'éviter toute ingérence soit de la Grande-Bretagne, soit de pays continentaux dont les besoins sont sans commune mesure avec les nôtres.

L'opposition extérieure : la discussion devant le Groupe de Travail

Le memorandum français est néanmoins présenté par le représentant français, M. Parodi, devant le Groupe de Travail à la 1ère séance du 17 janvier 1955. Cette première séance est tout entière consacrée à la présentation du point de vue français. La discussion commence à la deuxième séance, le lendemain. Les points de divergence sont nombreux. Les délégations néerlandaise, belge, allemande, britannique, s'inquiètent du caractère autoritaire et des pouvoirs étendus de l'agence. La Grande-Bretagne mène l'opposition, et cette opposition renforce les hésitations des Pays-Bas et de la Belgique, pour qui la présence de la Grande-Bretagne dans l'U.E.O. est la condition de leur propre adhésion. D'ailleurs, l'existence d'une standardisation dans le cadre de l'U.E.O. ne paraît pas une nécessité absolue. Les Pays-Bas préfèrent nettement qu'on s'en tienne, en ce qui concerne la standardisation, au cadre de l'O.T.A.N. et la Belgique est hésitante sur ce point. Enfin, l'étendue des pouvoirs de l'agence sur la répartition des commandes de matériel ne séduit guère l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, qui se déclarent attachés au principe de la libre concurrence totale. Et, dernier point, même l'Italie, qui se déclare favorable, s'inquiète de la mainmise de l'agence sur la répartition de l'aide américaine.

Devant cette levée, la délégation française tente de calmer les diverses inquiétudes. Dans la 3ème séance, le 21 janvier, M. Parodi maintient le point de vue français, mais se déclare d'accord sur le désir d'éviter l'autarcie, de créer des usines d'armement en commun, de maintenir la concurrence dans la mesure compatible avec les caractères des industries d'armement, avec les observations générales concernant la Grande-Bretagne. Cela n'empêche pas la délégation britannique d'exposer son point de vue hostile dans la 4ème séance, le 31 janvier.

La position britannique

Les raisons de l'hostilité de la Grande-Bretagne sont multiples :

- Elle est d'accord sur les principes du memorandum français, mais elle se refuse à participer à des institutions supranationales.
- Pour la délégation française, le but primordial de la standardisation est un but économique, la diminution des prix de revient. Or, c'est là un objectif secondaire. La diminution des prix de revient doit être subordonnée aux besoins particuliers de l'industrie d'armement : dispersion des industries pour éviter qu'elles ne soient trop vulnérables et pour éviter qu'une avance ennemie sur un point de concentration n'ait pas pour effet de priver la coalition d'une partie de ses armements ; possibilité de développement rapide de la production en cas de besoin, donc potentiel de réserve et nécessité de ne pas faire travailler les usines au maximum de leur capacité de production.
- D'autre part, il conviendrait d'examiner si une réorganisation autoritaire de la production d'armement aboutissant à des concentrations serait véritablement économique. La capacité de production d'armement est déjà considérable, et une réorganisation serait coûteuse.
- Enfin, une réorganisation d'ensemble est incompatible avec l'économie de paix. Les usines d'armement ne sont pas isolées, mais elles sont liées étroitement avec des industriels civiles ; parfois elles produisent pour le secteur civil, et de toutes façons, elles sont partie intégrante de l'économie de paix.
- Au surplus, il y a certes un problème de l'armement : le réarmement allemand va accroître la demande, au moment où l'aide américaine va être réduite. Mais pour cela, l'O.T.A.N. suffit, et il est inutile de le doubler d'une organisation U.E.O.

La Grande-Bretagne trouve des alliés sur les deux points de son argumentation.

D'un côté, les Pays-Bas sont d'accord avec elle sur la nécessité de ne pas insister sur les problèmes de coûts, et ils s'opposent au contrôle par l'agence de la création de nouvelles unités de production. Quant à l'Allemagne, elle s'oppose à une intégration sur le modèle de la C.E.C.A. et au contrôle de la création d'unités de production, à la création d'usines d'Etat et aux concentrations possibles. Celles-ci sont à éviter pour des raisons militaires - il ne convient pas d'instituer une interdépendance trop stricte entre les Etats - et économiques, on aboutirait à la création de monopoles. De l'autre côté, les Pays-Bas sont également d'accord sur la nécessité d'éviter que l'U.E.O. fasse double emploi avec l'O.T.A.N.

La fin des discussions du Groupe de Travail

On arrive alors à une proposition allemande qui marquerait l'échec définitif de la conférence : écarter les questions d'organisation pour se limiter au problème des buts. Il convient de rechercher quels sont les matériels qui pourraient être soumis à standardisation; et cette recherche pourrait se faire dans des sous-comités. Ceci rejoignait une proposition néerlandaise, visant à préciser les buts de l'U.E.O., à voir ensuite où en était l'O.T.A.N. dans sa politique de standardisation, et pour cela demander des précisions supplémentaires à l'O.T.A.N.

En fait, la poursuite des discussions devenait inutile, devant la mauvaise volonté des interlocuteurs. Dès la 3ème séance, la délégation française avait déposé une proposition tendant à la création de deux comités. L'un serait chargé de l'analyse des conditions dans lesquelles la standardisation des matériels pourrait être réalisée dans le cadre des 7 en coopération avec l'O.T.A.N. ; l'autre serait chargé de l'étude du marché d'armements, compte tenu des nécessités militaires, techniques, économiques, financières.

On paraissait s'acheminer dans cette voie lorsque, avant la 4ème séance, l'annonce du dépôt de propositions britanniques tendant à une organisation définitive de la standardisation des armements fit rebondir la

question. A la fin de cette 4^{ème} séance, la discussion s'engagea sur le point de savoir s'il convenait de confier à des experts l'examen de questions préalables d'ordre technique sans attendre le dépôt des propositions britanniques. Le fait fut admis par les délégations, à condition que le seul but du comité d'experts fût d'alimenter ultérieurement la discussion générale.

M. Parodi tenta de montrer que le danger consisterait à ce que l'on en soit encore à la recherche d'une standardisation quand le réarmement allemand se trouverait déjà entamé et qu'il serait alors trop tard. A quoi la Grande-Bretagne répondit une fois de plus que l'O.T.A.N. avait déjà fait un effort dans ce sens. La Belgique tira la philosophie de l'histoire en montrant la différence entre l'U.E.O. et la C.E.D. De la C.E.D., elle acceptait les éléments actuellement en discussion, parce qu'ils faisaient partie d'un tout acceptable.

Il y eut encore deux autres séances du Groupe de Travail avant les débuts du comité d'experts. La 5^{ème} séance, le 1^{er} février, fut consacrée à la définition de la mission du Comité. A la proposition française s'étaient ajoutées deux autres propositions, une proposition italienne et une proposition allemande. La proposition italienne ne prévoyait qu'un comité chargé de l'analyse des conditions de la standardisation et de la production coordonnée des matériels d'armement. La proposition allemande ne prévoyait également qu'un comité, chargé d'étudier les questions de standardisation et les questions concernant la satisfaction des besoins d'armement. L'Italie, ayant accepté de prendre pour base la proposition allemande, le groupe décida d'en faire le mandat d'un Comité d'experts unique.

La sixième séance, le 2 février, fut consacrée à l'examen de la proposition britannique qui lui était enfin présentée.

Il s'agissait de proposer une organisation définitive dont l'esprit serait très proche de l'organisation provisoire prévue dans le memorandum français.

La proposition britannique prévoyait :

1°) Une forme d'organisation : un Comité d'armement de l'Europe occidentale, et deux sous-comités, l'un chargé des questions d'armement, l'autre des questions de production ;

2°) Les buts de cette organisation : faire avancer au maximum la standardisation des armements et promouvoir au maximum la production en commun entre les pays membres ;

3°) Les méthodes de travail : ces buts seraient atteints par la réalisation d'accords de standardisation, d'accords pour une meilleure utilisation des moyens de production existants et la création de nouveaux moyens de production, d'accords pour l'étude et la recherche des matériels particuliers.

L'heure n'était plus à de telles discussions. L'accueil général fut modéré. L'Allemagne estimait avoir besoin de précisions. On se félicita que la proposition fût conçue en termes suffisamment généraux pour permettre d'ouvrir des pourparlers. Mais la Belgique demanda qu'on attendît le rapport du Comité d'Experts, qui devait clarifier la nature du problème. Ce fut l'avis de tout le groupe.

Les séances du Comité d'Experts

Le projet allemand, devenu mandat du Comité d'experts, comportait 11 points, divisés en deux groupes.

A.- Questions de standardisation :

1) Développement des opérations successives qui conduisent à la standardisation d'un matériel.

2) Information sur la procédure actuellement en vigueur dans le cadre de l'O.T.A.N. et appliquées soit par l'O.T.A.N. elle-même, soit par certains organismes (par exemple le FINBEL) en vue de profiter des expériences faites jusqu'à présent.

- 3) Quels matériels ont déjà été standardisés.
- 4) Quels matériels font actuellement l'objet des travaux de standardisation.
- 5) Quels matériels devront être standardisés à l'avenir.

B.- Questions concernant la satisfaction des besoins d'armement :

- 1) Recueil de renseignements sur les méthodes nationales appliquées par les divers pays pour satisfaire à leurs besoins d'armement.
- 2) Détermination des catégories de matériel qui se prêtent à une spécialisation internationale, tenant compte notamment de celles qui font l'objet des travaux mentionnés sous A.
- 3) Etude des possibilités de livraison.
- 4) Examen des possibilités pour une coordination des recherches et des études et pour l'échange des résultats; question des brevets et des licences.
- 5) Etude des conditions en matière de finances, de balances de paiement et de politique commerciale, tenant compte tout particulièrement de la possibilité d'assouplir les restrictions quantitatives et d'alléger les charges douanières.
- 6) Etude des questions concernant l'emploi de la main-d'œuvre.

La première préoccupation du Comité fut de délimiter son rôle exact et sa compétence. La présidence ayant été attribuée à la Grande-Bretagne, celle-ci tente de limiter au départ l'importance du Comité : celui-ci a pour tâche essentielle de recueillir des informations sur les points du mandat, d'en faire la synthèse en y apportant les éclaircissements nécessaires. Il n'a pas à formuler son avis. Plus tard, le président donne une autre interprétation du mandat. Dans la séance du 15 mars, il explique que trois questions émergent des débats antérieurs du groupe de travail : 1°) le système actuel en vertu duquel chaque pays produit ses propres matériels est-il ruineux? 2°) une concentration de la production mènerait-elle à un système plus économique? 3°) le défaut de standardisation a-t-il empêché une telle concentration? Ce Comité doit s'occuper de ces questions, sans chercher à y répondre, mais uniquement en déterminant si ces questions sont ou non sans rapport avec la solution des problèmes dont il est saisi.

Les résultats du Comité d'experts

L'activité du Comité d'experts a été très lente et très limitée. La première séance s'est tenue le 3 février. Il s'est pratiquement borné à l'étude du premier groupe de questions, celles concernant les questions de standardisation.

Il serait fastidieux et oiseux de suivre le comité dans les innombrables débats plus ou moins techniques qu'il a ouverts sur les questions du premier groupe. Les quatre premières questions, purement documentaires, sont d'un intérêt limité. Il ne s'agissait que de réunir des documents fournis en majorité par le secrétariat général de l'O.T.A.N. et de les transmettre. Toutefois, chaque pays s'est efforcé de les amender dans le sens le plus favorable à ses désirs afin qu'ils viennent corroborer ses affirmations.

On retrouve donc dans les séances du Comité les mêmes préoccupations que dans celles du Groupe de Travail, mais plus touffues, difficilement discernables dans une masse de discussions techniques. La Grande-Bretagne tente d'amener le Comité à ne considérer comme valables que les aspects militaires de la question et à en éliminer les aspects économiques. La France tente au contraire d'imposer sa conception d'une production fortement dirigée selon des normes économiques. L'Allemagne, en voie de réarmement, a besoin de s'adresser à l'étranger, et en même temps de produire pour l'étranger. Elle tient à la proclamation du principe de la libre concurrence la plus large, même vis-à-vis des entreprises étrangères et des

commandes étrangères. D'autre part, elle a le souci de rentrer le plus rapidement possible dans le concert des pays de l'O.T.A.N., dont elle avait été écartée à sa création, pour n'y pas faire figure de tard venue.

Des questions du groupe B, le plus intéressant, seule la première a été étudiée. Là encore, il ne s'agissait que de l'aspect documentaire et passé du problème. L'étude du reste a été remise à plus tard.

Des questions véritablement fondamentales, seule donc la question A-5 (Quels matériels devront être standardisés à l'avenir) a donné lieu à des notes de chaque pays, sans que le Comité en ait encore fait la synthèse. On peut tirer les conclusions suivantes des notes française, belge, italienne et néerlandaise reçues :

- les notes belge et française admettent qu'a priori aucun matériel n'est à exclure de la standardisation. Toutefois, celle-ci ne peut avoir pour but de remplacer instantanément les matériels existants par les matériels standardisés. Les priorités sont donc définies par les nécessités du renouvellement, en tenant compte en outre de l'aide américaine, et par les possibilités financières.
- la note italienne se caractérise par deux considérations : a) elle se borne à considérer dans une première phase la standardisation des matériels, estimant que la standardisation des méthodes suivra naturellement ; b) elle entend se référer aux besoins spécifiques du théâtre opérationnel européen. Elle compte donc orienter l'activité de l'U.E.O. vers les matériels pour lesquels les organismes de l'O.T.A.N. se sont révélés mal outillés ; pièces détachées, armes et matériels nouveaux.
- La note néerlandaise se réfère aux mêmes critères, mais en leur donnant une orientation différente. La compétence première appartient à l'O.T.A.N. et on doit lui réserver l'essentiel des problèmes. Toutefois, il existe quelques questions qui seraient plus facilement réglées si elles étaient examinées par le groupe restreint des pays de l'U.E.O. D'autre part, la note néerlandaise met l'accent sur la standardisation des méthodes plus que sur celle des matériels.

La reprise des travaux sur la forme de l'organisation

Le Comité s'en est tenu là jusqu'à présent. La lenteur de ses travaux a suscité des protestations de ses membres. Dans la séance du 28 mars, le représentant de la France s'inquiète de cette lenteur, qui rendra bientôt les travaux inutiles. Le groupe de Travail s'est déjà aperçu du peu de résultats obtenus et, le 16 mars, il tint une nouvelle séance plénière, la première depuis le 2 février.

Après avoir pris acte du rapport d'activité du Comité d'experts, les délégations furent d'accord pour estimer qu'il fallait aboutir rapidement à l'organisation d'une collaboration concrète en matière de production et de standardisation. La France se déclara prête à rechercher la possibilité d'un compromis sur la base du régime qu'elle avait envisagée comme régime provisoire. Un accord pourrait être envisagé comme première étape, quitte à envisager plus tard de nouveau le problème. Il apparaissait qu'il était possible d'aller plus loin dans la voie de la standardisation dans le cadre de l'U.E.O. que dans celui de l'organisation atlantique. Il fallait donc aboutir rapidement à une organisation qui rechercherait une plus grande coordination et une plus grande rentabilité de la production.

La possibilité d'un compromis apparaissant, il restait à définir l'instance qui établirait les bases de ce compromis. La délégation allemande, appuyée par les Pays-Bas, proposait de charger le comité d'experts d'examiner les contacts permanents qui pourraient être établis afin de résoudre ces problèmes, et quelle forme d'organisation pourrait être envisagée. La délégation britannique opposa à cela qu'il s'agissait d'un problème essentiellement politique, relevant de la compétence des chefs de délégation, donc du Groupe de Travail. Finalement, un compromis français fut adopté. Le problème était confié à un Comité d'Organisation, composé des adjoints des chefs de délégation. Mais il était bien entendu que ce Comité travaillerait en étroite liaison avec le Comité d'experts et que, chaque fois qu'il serait nécessaire, il tiendrait des réunions communes avec lui.

Les séances du Comité d'Organisation

Le Comité d'organisation s'est déjà réuni trois fois. Il a pris dès le départ une allure considérablement plus rapide et plus efficace que le Comité d'Experts.

Dans une première séance, le 24 mars, les délégations s'accordèrent pour reconnaître à l'organisation future la permanence, la simplicité et la souplesse et pour créer un Comité, assisté de plusieurs sous-comités pour les questions techniques. Une discussion s'ouvrit sur la conception que l'on devait avoir du secrétariat de l'organisation. Serait-il seulement un secrétariat administratif ; serait-il un noyau central, préparant et exécutant les décisions du Comité. Dans ce cas, le chef du secrétariat présiderait-il les réunions du Comité?

La deuxième séance, du 31 mars, précisa ces notions. Elle approuva la création d'un Comité permanent, composé soit de fonctionnaires nationaux, soit de représentants permanents, soit des représentants au Comité de Production d'armements de l'O.T.A.N.

L'opportunité de prévoir des sous-comités fut laissée à l'initiative du Comité.

Quant à l'organisation du Secrétariat, le Comité laissait au Groupe le choix entre trois solutions : le chef du Secrétariat permanent étant un secrétaire général adjoint de l'U.E.O., la présidence du Comité appartiendrait soit au chef du secrétariat, soit à chaque délégation par roulement, soit provisoirement à chaque délégation par roulement et d'une manière définitive au chef du secrétariat. Le Secrétariat, sans que ses attributions soient définies de façon précise, assistera le Comité en toutes circonstances. Le nom prévu pour l'organisation était "Comité des armements de l'U.E.O."

La troisième séance, du 2 avril, fut consacrée à la discussion sur les tâches futures du Comité. On adopta une formule souple, pouvant être complétée ultérieurement "le Comité s'appliquera, en rapports étroits avec l'O.T.A.N., à améliorer la consultation et la coopération dans l'U.E.O. en matière d'approvisionnements (et éventuellement de production et de standardisation) des armements, et à cet effet encouragera chaque fois que la possibilité se présentera, des arrangements entre tous ou plusieurs pays membres, n'excluant pas la possibilité que d'autres pays de l'O.T.A.N. participent à de tels arrangements". Sur ce texte, la délégation française se réserva le droit de faire insérer un paragraphe supplémentaire concernant la procédure de négociation d'arrangements entre un nombre limité de pays.

On va donc vers une solution, mais vers une solution du type anglais, fondée sur une organisation souple, n'ayant pour rôle que la direction et la coordination des accords particuliers entre les pays. Un exemple frappant en a été donné dans la troisième séance du Comité d'organisation. Le procès verbal de la deuxième séance portait que le Comité prévu adresserait régulièrement à l'U.E.O. un rapport sur toutes ses décisions. Dans la troisième séance, on remplaça le mot "décisions" par le mot "activités" pour ne pas donner l'impression que l'organisation pourrait s'écarter de la règle de l'unanimité.

Les problèmes à résoudre

Il reste que le véritable problème à résoudre n'est pas là. Quelle que soit la forme d'organisation adoptée, il faudra encore s'occuper des questions essentielles de la standardisation et de la production en commun, concilier les exigences militaires et les exigences économiques. Si l'on s'en tient aux seules exigences économiques d'une production en grande série, il faut retenir le principe de la libre concurrence, supprimer les droits de douane et les contingentements ; cela seul permettrait d'établir une répartition rationnelle internationale des tâches et une recherche du plus bas prix de revient. Mais il est fort probable que, dans ce cas, la majorité des commandes iraient aux Etats-Unis ou au Canada. On voit les inconvénients immédiats : difficultés de paiement, vulnérabilité des industries ainsi concentrées, allongement des lignes de ravitaillement, amenuisement de la base industrielle que l'on voulait créer en Europe.

Par contre, si l'on s'en tient au principe militaire, on doit admettre la dispersion des industries et leur implantation dans les régions les moins exposées. Cela seul conduit à interdire des investissements suffisants et une production en séries suffisamment grandes pour éloigner les industries des sources de matières premières, d'énergie et de main d'œuvre qualifiée. On doit admettre aussi qu'en temps de paix une certaine partie du potentiel serait inutilisée d'où immobilisation de capital, de matériel et de main d'œuvre qualifiée.

On est ainsi conduit à des compromis, tenant compte à la fois des nécessités militaires et des nécessités économiques. Cela permet d'écartier les objections qui donnaient comme corollaires d'une organisation autoritaire du marché une concentration de la production dans un seul pays pour chaque matériel et une exploitation maximum des moyens de production existants. D'ailleurs, les seules considérations économiques laissaient bien prévoir que les concentrations maximum ne sont pas forcément les plus économiques, et qu'il n'est peut-être pas bon d'avoir un potentiel de production rigide.

Il serait aussi possible de maintenir une base industrielle en Europe, si l'on décidait que la standardisation U.E.O. ne se fera qu'à l'intérieur des pays signataires et que tous les armements utilisés par les six pays proviendront de leur production interne. Mais il faudrait pour cela rompre avec des habitudes solidement établies, et, d'autre part, parvenir à un accord au sujet de l'aide américaine. Or, il est difficile d'attendre ce résultat si l'on s'en tient à l'organisation O.T.A.N., si l'on refuse toute compétence en matière de standardisation à l'U.E.O. Il semble que l'existence d'une organisation de production purement U.E.O. soit une condition indispensable de l'existence d'une base industrielle solide en Europe.

Au surplus, la réduction progressive de l'aide américaine, le réarmement allemand, l'accroissement des forces européennes du N.A.T.O. vont amener un développement progressif des besoins particuliers au théâtre d'opération européen. Or, ces besoins, l'organisation atlantique a montré qu'elle n'était guère capable de les résoudre, et qu'en particulier sa structure n'était pas adaptée à une collaboration étroite entre les pays membres. Ceci se comprend, puisqu'il était difficile d'obtenir cette collaboration entre les Etats-Unis, pour lesquels l'Europe n'était qu'un des aspects de leurs préoccupations, et les Etats européens. Mais il serait absurde de refuser cette collaboration à l'échelon européen, dès lors qu'elle est possible.

Il reste que cette collaboration apparaît difficile si l'on s'en tient à la formule souple britannique d'accords particuliers. Des accords particuliers seront déjà peu adaptés à la standardisation rapide des très nombreux types dont se composent les armements. Mais cette standardisation pose de nombreux problèmes annexes. Le recours à des productions purement européennes - nécessité militaire selon la délégation britannique - impliquera des sacrifices financiers de la part de certains pays pour lesquels des achats aux Etats-Unis auraient été plus avantageux. Il est fort probable que ces pays exigeront des compensations. Et il n'y a aucune raison pour que ces compensations ne soient pas recherchées dans l'ensemble des échanges économiques, au lieu d'être limitées aux seuls échanges d'armements. Un système d'accords particuliers, même coordonnés, apparaît comme particulièrement inadéquat en ce domaine et risque de retarder une solution générale.

Ce sont les adversaires de l'agence d'armements qui affirment que la production d'armements n'est pas une production isolée, mais qu'elle doit s'intégrer dans l'ensemble des productions nationales. Mais l'économie européenne évolue progressivement vers une unification plus poussée, sur le modèle supranational. Serait-il rationnel que la production d'armements fasse figure de production anarchique dans cet ensemble, qu'elle soit la seule production autarcique au milieu de productions intégrées ?

Ce fait serait encore plus irrationnel, si l'on considère que les utilisateurs, les armées, représentent actuellement l'ensemble le plus intégré, le plus unifié de la construction européenne. On aboutirait à un commandement unifié et tout puissant quant à l'emploi, mais impuissant quant aux ressources.

Il va de soi que cette intégration n'a pas à être totale et qu'elle doit respecter les besoins de chaque pays, de même qu'il existe dans chaque pays des forces rattachées à l'O.T.A.N. et des forces laissées à la disposition du pays. Les besoins de la France pour la défense de l'Union Française n'ont pas été standardisés, et il reste ainsi un vaste domaine. Mais en ce qui concerne l'armement purement européen, le temps presse.

(1) - France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Etats-Unis, Canada.